



Assemblée générale

Soixante-troisième session

51^e séance plénière

Lundi 17 novembre 2008, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Points 107, 44 et 112 de l'ordre du jour

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

Projets de résolution (A/63/L.22, A/63/L.25 et A/63/L.27)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projets de résolution (A/63/L.28 et L.29)

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/63/125)

Note du Secrétaire général (A/63/140 et Add.1)

Le Président (*parle en espagnol*) : S'agissant du point 44 de l'ordre du jour, je rappelle aux membres que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/63/83 a déjà fait l'objet d'un débat au cours de la 36^e séance plénière, le 3 novembre 2008. Je rappelle également aux membres qu'au cours de la même séance, l'Assemblée s'est prononcée sur le projet de résolution A/63/L.15.

Au titre du point 112 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/63/125, et de deux notes du Secrétaire général publiées sous les cotes A/63/140 et

A/63/140/Add.1, transmettant le rapport du Corps commun d'inspection.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.22.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a présenté le projet de résolution A/63/L.22, intitulé « La crise financière et économique mondiale et ses conséquences », car elle est préoccupée par l'impact considérable de la crise financière sur l'économie mondiale et, en particulier, par ses conséquences pour les pays en développement et pour la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Après de longues réunions avec un vaste groupe de pays, un nouveau projet de résolution a été élaboré dont le texte a été distribué officieusement aux délégations pour la première fois le 5 novembre. Ce projet de résolution a été présenté au Secrétariat le 6 novembre et distribué officiellement dans toutes les langues officielles les 11 et 12 novembre dans un document intitulé « La crise financière et économique mondiale et ses conséquences », publié sous la cote A/63/L.22. Il a été placé sous le point 107 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé « Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire ».

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Ce projet de résolution est parrainé par un nombre considérable de pays : Algérie, Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Cuba, Dominique, Équateur, Gabon, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Malaisie, Myanmar, Nicaragua, Paraguay, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Soudan et Trinité-et-Tobago.

Je parle devant l'Assemblée générale au nom de tous les pays qui s'en sont portés coauteurs, que je remercie pour l'esprit constructif dont ils ont fait montre par leurs contributions et qui ont rendu possible la rédaction d'un meilleur projet de résolution qui reflète les préoccupations de tous les pays face à la crise financière actuelle.

Il faut absolument que l'ONU tienne un sommet sur la crise financière, comme l'ont reconnu de nombreux dirigeants du monde. À cet égard, je voudrais rappeler qu'au cours du dix-huitième Sommet ibéro-américain, qui s'est tenu à San Salvador les 29 et 30 octobre, un communiqué extraordinaire portant sur l'environnement économique mondial a été adopté. Dans ce communiqué, tous les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que ceux d'Espagne et du Portugal, ont accepté de « tenir des consultations pour juger de l'opportunité de convoquer d'urgence une réunion de chefs d'État et de gouvernement dans le cadre de l'ONU, compte tenu de la gravité de la crise financière ». Au sein de l'ONU, nous avons organisé des consultations sur le projet de résolution avec le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe des 77 et de la Chine, et nous avons eu des conversations avec le Représentant permanent de la France, en sa qualité de président de l'Union européenne, et avec des représentants permanents de nombreux pays qui sont Membres de l'Organisation.

Des consultations officieuses ont également été organisées pendant lesquelles les États ont eu la possibilité d'exprimer leur point de vue. De plus, nous avons demandé à organiser des réunions avec les pays de la Conférence islamique, le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États arabes, le Forum des petits États, et le Groupe des États d'Asie, avec comme objectif de recueillir des commentaires et des suggestions pour parvenir à un projet qui soit réellement inclusif.

Notre projet de résolution a pour objectif de susciter le débat nécessaire pour que l'on puisse s'employer à résoudre de façon représentative cette crise financière et économique sans précédent. Le projet de résolution appelle l'attention sur l'impact que cette crise a sur les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

La crise financière, dont l'origine se trouve aux États-Unis d'Amérique, a des répercussions dans toutes les régions du monde. Ses effets sont dévastateurs. La croissance du produit intérieur brut des pays développés s'est arrêtée ou a reculé. Certains sont maintenant entrés en récession économique, récession qui a des conséquences négatives sur les pays à économie émergente et les pays les plus pauvres. L'augmentation du chômage, la chute des prix des produits de base, la contraction de la demande pour les biens destinés à l'exportation et la diminution des transferts de fonds vers le pays d'origine, entre autres facteurs, plongent des millions de personnes de plus dans la pauvreté, la faim et la souffrance.

Cette crise ne respecte pas les frontières. Les États représentés à l'ONU vont devoir faire face, de façon responsable, aux conséquences de cette crise et proposer des solutions de rechange pour parvenir à un système économique et financier international qui soit juste et humain et qui puisse profiter à tous les peuples du monde.

L'ONU est l'instance mondiale ayant la plus grande autorité et la plus grande représentativité pour faire face à une crise mondiale de cette nature. La solution à cette crise doit être le fruit des contributions de tous les 192 pays qui composent cette Organisation. Personne ne doit être exclu de ce débat historique.

Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui appelle à

« ... un examen complet du système financier international, notamment le fonctionnement des institutions financières internationales, et plus particulièrement des institutions de Bretton Woods, en vue d'articuler un cadre politique qui permette de transformer le système financier international en un système équitable, démocratique, sans exclusive et orienté vers le développement, qui tienne compte des intérêts de tous les États Membres ». (A/63/L.22, par. 1)

Le projet de résolution propose que, durant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée générale, le Père Miguel Brockmann d'Escoto,

« ... arrête[r], en concertation étroite avec les États Membres, les dispositions concernant l'organisation du Sommet des Nations Unies »
(*loc. cit.*, par. 2)

Ce processus, conformément à la résolution présentée, devra inclure une réunion de haut niveau dans le cadre du Conseil économique et social.

La Conférence d'examen de Doha se propose d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de réaffirmer les engagements pris en matière d'aide publique au développement, entre autres choses. Cette réunion a une importance particulière puisqu'elle abordera la question du financement du développement à un moment où ce dernier pourrait être affecté par la crise financière et économique mondiale.

Nous souhaitons que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement organisée par S. A. l'Émir du Qatar, le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, soit fructueuse et nous permette de parvenir à un monde plus digne et équitable.

Le sommet proposé par le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui cherche, pour sa part, à examiner de manière globale les conséquences multidimensionnelles de la crise financière et économique mondiale.

Le projet de résolution propose d'organiser un dialogue historique entre les chefs d'État et de gouvernement du monde pour articuler

« ... un cadre politique qui permette de transformer le système financier international en un système équitable, démocratique, sans exclusive et orienté vers le développement, qui tienne compte des intérêts de tous les États Membres ». (*loc. cit.*, par. 1)

La Conférence de Doha et le sommet pour examiner la crise financière, même s'ils vont aborder des questions différentes qui ont leurs propres spécificités, sont des initiatives qui visent à renforcer le rôle et l'autorité de l'ONU dans le contexte international.

Lors des consultations approfondies que les coauteurs ont organisées, nous avons pu constater que notre projet de résolution est très bien accueilli par

beaucoup et qu'une majorité de pays sont disposés à l'appuyer. Certaines délégations ont néanmoins demandé plus de temps pour examiner le projet de résolution. Par conséquent et en vue de parvenir à un large consensus, les coauteurs ont décidé d'attendre quelques jours pour donner suite à leur initiative. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus et qu'il se transformera en une proposition émanant de tous les États Membres de l'ONU.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots en ma qualité de représentant de la République bolivarienne du Venezuela, où la révolution bolivarienne continue de progresser.

Le Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Chávez Frías, a, le 25 octobre 2008, dans la ville de Maracaibo, lancé un appel à l'ONU pour qu'elle convoque un Sommet des Présidents pour débattre de la crise financière mondiale et de ses conséquences pour les pays de la région.

Dans le cadre de cette initiative, le Président Hugo Chávez convoque également les pays qui font partie de l'Alternative bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, la Bolivie, Cuba, la Dominique, le Honduras et le Nicaragua, ainsi que tous les pays de la Communauté des Caraïbes et la République dominicaine, et les pays qui font partie de Petrocaribe, pour évaluer les mesures à prendre en vue de faire face ensemble aux effets de la crise financière. Il s'agit d'une initiative régionale dont les résultats enrichiront l'ordre du jour du sommet mondial que nous proposons.

Nous pensons que, dans le cadre des préparatifs du sommet, il est nécessaire d'organiser des réunions intergouvernementales, des événements et des initiatives, avec la participation d'experts, d'intellectuels et de mouvements sociaux. Nous saluons à cet égard, Monsieur le Président, votre initiative visant à constituer un groupe d'experts pour appuyer ce projet.

La conscience du monde doit être mobilisée pour atteindre un modèle de vie fondé sur la justice, la liberté, l'égalité et la solidarité entre les êtres humains. Le Venezuela espère que ce sommet sera une réunion historique au cours de laquelle sera créé un système financier international plus équitable et plus humain, qui sera entièrement dévoué au développement et aux besoins des plus pauvres.

Je voudrais, pour terminer, dire que les valeurs humanistes d'égalité, de solidarité et de justice sociale attendent des jours meilleurs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse qui va nous présenter les projets de résolution A/63/L.25 et A/63/L.27.

M. Maurer (Suisse) (*parle en anglais*) : Je vais d'abord commencer par le projet de résolution A/63/L.27, intitulé « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée », puis je passerai au projet de résolution A/63/L.25, intitulé « Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté ».

La violence armée affecte toutes les sociétés à des degrés divers – qu'elles soient en guerre, en phase d'après conflit ou qu'elles souffrent des formes quotidiennes de violence criminelle ou politique.

La violence armée, qu'il s'agisse de conflits armés ou de violence criminelle, a directement ou indirectement fait plus de 740 000 morts par an ces dernières années. Plus tragique encore, 490 000 personnes meurent chaque année de mort violente dans des contextes hors conflit selon le rapport intitulé *Global Burden of Armed Violence* (fléau mondial de la violence armée), publié cette année par Small Arms Survey.

En dehors des situations de conflit, le coût mondial annuel de la violence armée en termes de perte de productivité consécutive aux morts violentes est de 95 milliards de dollars, et pourrait même atteindre 163 milliards de dollars – soit 0,14 % du produit national brut mondial. La violence armée est donc un sérieux obstacle au développement, et peut entraver la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Inversement, on s'accorde à reconnaître qu'elle peut tout à fait se réduire sous l'effet du développement économique et social. C'est pour cela que le Gouvernement suisse a été l'hôte, au mois de juin 2006 à Genève, d'un sommet sur la violence armée et le développement. À l'issue de cette rencontre, 42 États de toutes les régions du monde ont adopté la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, qui a été distribuée en tant que document de l'ONU sous la cote A/63/494.

La Déclaration de Genève et le lien qu'elle constate entre la réduction et la prévention de la

violence armée d'une part, et le développement, de l'autre, ont été débattus en 2007 et 2008 au cours de quatre réunions régionales portant sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Afrique, la région Asie-Pacifique, ainsi que l'Europe centrale, l'Europe du Sud-Est et le Caucase. À ce jour, la Déclaration de Genève a été adoptée par 102 États de toutes les régions du monde.

La Suisse a aujourd'hui l'honneur de présenter, au nom des coparrains, le projet de résolution « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée », publié sous la cote A/63/L.27 qui reprend certains des grands principes énoncés dans la Déclaration de Genève de 2006. Le texte en a été très soigneusement préparé par les 13 pays du groupe de pilotage qui préside à la mise en œuvre de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. Il a de surcroît été soumis à une ample consultation.

Les membres du groupe de pilotage représentent les grandes régions du monde. Ce sont le Brésil, la Finlande, le Guatemala, l'Indonésie, le Kenya, le Maroc, les Pays-Bas, la Norvège, les Philippines, l'Espagne, la Suisse, la Thaïlande et le Royaume Uni. La Suisse joue au sein du groupe le rôle de coordonnateur. Nous remercions tous les coauteurs de leur appui – depuis le début de la séance ce matin, 53 pays se sont portés coauteurs du projet de résolution. Nous voudrions également souligner que la liste est encore ouverte.

Le projet de résolution, « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée », arbitre de façon équilibrée entre ses deux objectifs : réduire la violence armée pour améliorer le développement; et proposer des stratégies de développement se traduisant par une réduction de la violence armée. Cet équilibre se retrouve dans le préambule comme dans le dispositif du projet de résolution.

Le préambule se réfère à des documents de l'ONU tels que la Déclaration du Millénaire, la Déclaration finale du Sommet mondial de 2005, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que la résolution annuelle de l'Assemblée générale, intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ».

Le paragraphe 1 souligne la nécessité d'aborder la prévention de la violence armée de façon cohérente

et intégrée, afin de parvenir à une paix et un développement durables. En priant le Secrétaire général de solliciter le point de vue des États Membres sur les liens existants entre la violence armée et le développement, le paragraphe 2 cherche à réunir un corpus d'opinions et d'expériences à ce sujet auprès des Membres. La suite à donner sera soigneusement déterminée sur la base du rapport que soumettra le Secrétaire général à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Le groupe de pilotage mentionné plus haut a organisé des réunions ouvertes à toutes les délégations durant desquelles tous les États Membres ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires sur le projet de résolution présenté aujourd'hui. Ce n'est qu'en fin de semaine passée que le groupe de pilotage a été informé que certaines délégations au sein du Groupe arabe avaient des préoccupations sur certaines formulations du préambule. Dans une lettre adressée à tous les coauteurs vendredi après-midi, je les ai informés des changements proposés et leur ai demandé de les accepter par le truchement d'une procédure silencieuse. Aucun des coauteurs n'a émis d'objections. Afin de prendre en compte les préoccupations et d'élargir l'appui au projet de résolution, les petites corrections suivantes sont proposées.

Au cinquième alinéa du préambule, « Réaffirmant que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement » doit être remplacé par « Réaffirmant que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement », avec la note de bas de page suivante : « Voir résolution 60/1 ». Une version écrite révisée est, je pense, en train d'être distribuée à toutes les délégations dans la salle pendant que je parle.

Les défis liés à la relation entre la violence armée et le développement ne devraient pas être sous-estimés. En relevant ces défis et en lançant une consultation des États Membres sur les façons possibles de l'aborder, le projet de résolution poussera à l'examen de cette question capitale, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'appui de tous les États Membres à ce projet de résolution, tel qu'amendé oralement, est dès lors extrêmement apprécié.

Je saisis cette occasion pour présenter aussi le projet de résolution A/63/L.25 intitulé « Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté ».

Alors que nous sommes en plein XXI^e siècle, la moitié de la population mondiale vit encore dans des abris de fortune au sein de bidonvilles et de squats. Nous savons tous que lorsque les droits des personnes sur leurs biens fonciers ne sont pas garantis, elles ne peuvent pas mettre à profit ces biens. La quasi-totalité des près de 500 millions de travailleurs pauvres qui gagnent moins d'un dollar par jour travaillent dans le secteur économique parallèle. Le travail dans ce secteur représente plus de la moitié de l'emploi total dans les pays en développement, et près de 90 % dans certains pays d'Asie du Sud et d'Afrique.

Dans le monde entier, près de 40 % des enfants dans les pays en développement ne sont pas encore déclarés à leur cinquième anniversaire, et dans les pays les moins développés, ce chiffre peut atteindre 71 %.

Alors que l'accès à la justice peut théoriquement être donné, c'est les plus pauvres qui subissent l'impact du nombre insuffisant de juges, des retards occasionnés par l'accumulation de cas non traités et des coûts insurmontables de l'accès au système judiciaire formel.

Au mois de juillet 2007, au cours du débat de haut niveau du Conseil économique et social, nos ministres ont estimé que la démarginalisation des pauvres est indispensable à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Cette affirmation reflète la réflexion que mènent actuellement les États Membres sur le rôle des pauvres dans le développement. Ils ont ainsi reconnu que les pauvres sont des acteurs de la lutte contre la pauvreté, et même des acteurs essentiels si nous voulons que cette lutte soit efficace. Il ne suffit pas de les associer au processus de développement, il faut leur donner le pouvoir de l'infléchir et de le piloter.

La démarginalisation des pauvres est cruciale à l'élimination de la pauvreté. Des droits de propriété garantis favorisent l'investissement et les paysans réinvestissent davantage dans les terres qui leur appartiennent. La mise en place de droits de propriété effectifs, gérés par des institutions qui fonctionnent, permet aux pays en développement de progresser.

Il est nécessaire d'éliminer les aspects négatifs du secteur parallèle, tout en veillant dans le même temps à ce que les opportunités de gagner sa vie et de créer des entreprises ne soient pas réduites à néant, et en favorisant la protection des travailleurs et des entités économiques du secteur économique parallèle et leur incorporation dans l'économie générale.

Après plusieurs années de dialogue technique et de réflexion commune régionale, le Guatemala et la Suisse, avec quatorze autres pays à leurs côtés – Bénin, Brésil, Canada, Espagne, Finlande, Honduras, Indonésie, Islande, Madagascar, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou et République-Unie de Tanzanie – souhaitent porter le problème à un niveau multilatéral plus formel en déposant aujourd’hui ce projet de résolution devant l’Assemblée générale. Nous sommes convaincus que tous les États Membres ont une expérience et des vues précieuses à apporter sur cette question d’une grande importance.

Les paragraphes du préambule de ce projet de résolution placent le problème au centre du cadre politique multilatéral sur le développement et l’élimination de la pauvreté. Un cadre politique avec lequel nous sommes tous familiers et qui inclut entre autres la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey. Alors que ce cadre politique et les responsabilités qu’il attribue aux pays individuels ainsi qu’à la communauté internationale serviront de base, la démarginalisation des pauvres par le droit est présenté comme élément essentiel d’une approche efficace à l’élimination de la pauvreté et de la faim.

La Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit a fourni une contribution significative au débat sur le rôle des pauvres dans le développement avec son étude, lancée en 2005, qui examine les rapports qu’entretiennent les pauvres avec leurs institutions nationales, et la mesure dans laquelle ils en bénéficient vraiment. Son rapport « Pour une application équitable et universelle de la loi », publié au mois de juillet 2008 avec l’aide du Programme des Nations Unies pour le développement, présente ses premières conclusions fondées sur 22 consultations nationales et les travaux de cinq équipes techniques.

Le projet de résolution prend note de ce rapport comme une contribution au débat sur la démarginalisation des pauvres. Dans le projet de résolution que j’introduis ici, l’Assemblée générale demande au Secrétaire général de préparer un rapport sur cette question importante, en tenant compte non seulement du rapport de la Commission pour la démarginalisation des pauvres, mais aussi de l’expérience accumulée par l’ONU elle-même et ses États Membres. Le Secrétaire général est prié de présenter ses résultats à l’Assemblée générale sous le point de l’ordre du jour intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement ».

S’agissant d’un projet de texte essentiellement formel, les pays parrainant la résolution vont lancer cette semaine une consultation informelle en vue de l’adoption par consensus à la prochaine séance que l’Assemblée générale doit consacrer au point 107 de l’ordre du jour, le 24 novembre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Afrique du Sud qui va présenter la résolution A/63/L.28.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de faire cette déclaration au nom du Brésil, de la France, de l’Indonésie, de la Norvège, du Sénégal, de la Thaïlande et de mon propre pays, l’Afrique du Sud.

M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

À Oslo, en mars 2007, les ministres des affaires étrangères des pays susmentionnés ont attiré l’attention sur la nécessité urgente d’élargir la portée de la politique étrangère au sens traditionnel. Les ministres ont lancé une initiative visant à utiliser la diplomatie pour promouvoir la santé dans le monde. Ils ont souligné le fait que l’investissement dans la santé est fondamental pour la croissance et le développement économiques et que toute menace pesant sur la santé peut compromettre la stabilité et la sécurité d’un pays. La santé doit bénéficier d’une plus grande attention et figurer comme une question stratégique à l’ordre du jour international.

Dans leur programme d’action, les sept ministres des affaires étrangères ont distingué plusieurs domaines dans lesquels les politiques adoptées peuvent faire une nette différence quant aux perspectives de santé dans le monde. S’agissant de renforcer les capacités en la matière, les aspects décisifs sont la capacité de préparation, le contrôle des maladies infectieuses nouvelles et les ressources humaines pour la santé, notamment eu égard à l’insuffisance et à la mauvaise répartition des personnels de santé formés. Face aux menaces pesant sur la santé dans le monde, la protection de la santé avant, pendant et après un conflit est une question capitale, de même que la gestion des catastrophes naturelles et d’autres situations d’urgence et les capacités de réaction face au VIH/sida. Alors que nous cherchons à faire en sorte que la mondialisation profite à tous, la santé est intrinsèquement liée au développement et à la lutte contre la pauvreté, aux politiques et accords commerciaux, et à l’amélioration de la gouvernance.

L'initiative, lancée l'an dernier ici à New York, a suscité un grand intérêt de la part des nombreux ministres des affaires étrangères réunis pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général et au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé pour leur soutien à cette initiative.

Nous avons récemment assisté à un très fructueux débat à la Deuxième Commission sur la mondialisation et la santé. Plusieurs événements de haut niveau mettant en avant les questions de santé mondiale vont avoir lieu dans les mois à venir. L'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social, l'été prochain, soulignera les questions de santé mondiale et la nécessité d'une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies.

De fait, le projet de résolution présenté aujourd'hui est activement porté par une prise de conscience politique de plus en plus forte. Des initiatives concernant la santé sont prises dans plusieurs autres organismes internationaux, ainsi que dans les contextes nationaux et régionaux.

Cependant, les défis sont également énormes. Il nous incombe à tous, en tant que diplomates et acteurs de la politique étrangère, de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les progrès vers les OMD liés à la santé sont à ce jour en retard. Nous avons besoin d'une volonté politique soutenue pour modifier cette situation et donner la plus haute priorité aux efforts visant à sauver la vie de femmes et d'enfants, en nous concentrant en particulier sur l'Afrique subsaharienne.

L'inscription de la santé mondiale et de la politique étrangère à l'ordre du jour de l'Assemblée générale l'année prochaine, ainsi que la possibilité de sensibiliser à ces questions sur la base d'un rapport complet et d'actions recommandées par le Secrétaire général, constituera un bon point de départ pour assumer notre responsabilité commune dans ces domaines.

J'ai l'honneur de présenter aux membres de l'Assemblée générale, au nom de tous ses auteurs, le projet de résolution A/63/L.28, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère », afin qu'il soit examiné et adopté en séance plénière au titre du point 44 de l'ordre du jour. Outre les auteurs dont la liste figure dans le document A/63/L.28, à savoir l'Afrique du Sud, Andorre, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Chili, la Finlande, la France, la Grèce, le

Guatemala, la Hongrie, l'Indonésie, l'Irlande, Israël, le Japon, le Luxembourg, Madagascar, la Norvège, le Portugal, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, le Sénégal et la Thaïlande, se sont également portés auteurs du projet de résolution les délégations des pays suivants : Maldives, Mali, Mexique, Monaco, Mongolie et Suède.

Nous invitons toutes les délégations intéressées à s'associer aux auteurs pour ce très important effort dans les domaines de la santé mondiale et de la politique étrangère.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.29.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Comme suite à la lettre adressée au Secrétaire général au nom de la République-Unie de Tanzanie et de la Norvège, telle qu'elle figure dans le document A/63/538, j'ai l'honneur de présenter au nom de ces deux pays et des coauteurs, au titre du point 44 de l'ordre du jour, le projet de résolution contenu dans le document A/63/L.29, intitulé « Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ».

La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a été adoptée à l'unanimité lors de la quatre-vingt-dix-septième session de la Conférence internationale du Travail tenue à Genève, en juin 2008. Elle prolonge le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation en réaffirmant les valeurs et le rôle de l'OIT en matière de justice sociale dans le contexte de mondialisation actuel.

La Déclaration arrive à un moment où quelque deux milliards de personnes tentent toujours de survivre avec moins de 2 dollars par jour. De récents rapports indiquent que 100 millions de personnes de plus pourraient tomber sous ce seuil en raison de la crise financière et économique actuelle. Dans ce contexte, il est important de veiller à ce que la mondialisation ait une forte dimension sociale afin que ses bénéfices, et non ses conséquences négatives, soient ressentis par tous.

La Déclaration de l'OIT fournit un moyen de travailler à la mise en œuvre du Programme pour un travail décent au niveau national et souligne l'importance de créer des emplois plus nombreux et de

meilleure qualité. Elle institutionnalise la notion de travail décent et met en avant des objectifs indivisibles, interdépendants et qui se renforcent mutuellement, axés sur la création d'emplois, la protection sociale, le dialogue social et les droits sur le lieu de travail. La Déclaration approfondit l'obligation de l'OIT d'élaborer des programmes contribuant à encourager le plein emploi et la justice sociale.

Afin de répondre efficacement au poids croissant des défis économiques et sociaux dans le monde, il est important que nous appuyions, en tant que représentants de nos gouvernements ici, au Siège de l'ONU, les décisions prises par nos gouvernements respectifs au sein de différentes instances afin de maintenir la cohérence des politiques.

Depuis la présentation du Programme pour un travail décent, en 1999, plusieurs conférences et sommets ont été organisés pour souligner son importance. Lors du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé pour la première fois à l'ONU leur volonté de soutenir une mondialisation juste et de faire des objectifs d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous un élément central de nos politiques nationales et internationales pertinentes, ainsi que de nos stratégies nationales de développement.

D'autres réunions, telles que le Sommet de l'Union africaine de 2004 à Ouagadougou, le Sommet des Amériques de 2005 en Argentine, le Conseil de l'Union européenne en 2005, le Sommet de l'UE et de la Réunion Asie-Europe en 2008, plusieurs sommets du Groupe des Huit ou encore la récente réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement, qui a adopté une déclaration, ont toutes réaffirmé l'importance de politiques économiques et sociales bien conçues pour l'objectif d'un travail décent pour tous. La Déclaration de l'OIT prolonge et enrichit les décisions prises lors de ces conférences et sommets et en d'autres occasions majeures et complète les travaux entrepris par le système des Nations Unies dans son ensemble sur le thème général de la justice sociale.

Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie reconnaît l'importance de l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Il rappelle, dans son préambule, les décisions prises dans différentes résolutions et l'interdépendance des thèmes qui y sont abordés et souligne l'importance de créer des

possibilités de travail décent, en particulier en réponse à la crise financière et économique actuelle. Les paragraphes du dispositif appellent à continuer d'appuyer le Programme pour un travail décent au sein du système des Nations Unies en utilisant la panoplie de mesures garantissant la prise en compte des objectifs de plein emploi et de travail décent, et encouragent les États Membres à envisager d'élargir le recours à la panoplie au niveau national pour aider les différents ministères à identifier des domaines appropriés et prometteurs pour promouvoir les possibilités de travail décent.

J'aimerais ajouter que la République-Unie de Tanzanie travaille à l'application de la panoplie au niveau national, et que nous la considérons comme un outil extrêmement utile pour rapprocher nos différents ministères afin de relever de manière cohérente les défis de l'emploi. Le dispositif reconnaît également les principes intégrateurs et transversaux contenus dans la Déclaration de l'OIT et prie par conséquent le Secrétaire général de tenir compte de la Déclaration lorsqu'il fait rapport sur les domaines économique et social et autres domaines connexes.

Par l'adoption unanime de ce document, chacun de nos gouvernements s'est engagé à partager les ambitions et les objectifs contenus dans la Déclaration de l'OIT. La République-Unie de Tanzanie, la Norvège et tous les autres auteurs ont la certitude que le présent projet de résolution permettrait une cohérence politique dans l'ensemble du système des Nations Unies concernant la promotion d'un travail décent, une mondialisation équitable et la justice sociale. La Déclaration porte l'agenda pour un travail décent à un niveau plus élevé en ce XXI^e siècle. Nous demandons à tous les États Membres d'examiner le présent projet de résolution et serions heureux d'obtenir l'appui conjoint d'un plus grand nombre de coauteurs.

M. Topdar (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion de participer à ce débat commun sur les différents points de l'ordre du jour relatifs à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur ces questions.

Les conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies depuis les années 1990 ont généré un consensus mondial sans précédent

sur une vision commune du développement. Cependant, nous sommes préoccupés d'un manque de consensus similaire concernant la mise en œuvre de cette vision. Sa mise en œuvre est tout d'abord entravée par un manque constant de ressources suffisantes et, de plus, par l'absence d'un climat international favorable. Je n'ai nul besoin de rappeler les faits pour montrer ce manque de ressources, comme la diminution constante des flux de l'aide publique au développement ou la sortie nette de ressources financières provenant des pays en développement vers les pays développés. La crise financière en cours, qui ne trouve pas son origine dans les pays en développement mais qui entrave leurs efforts de développement, n'est qu'un exemple de cette absence de climat international favorable.

Le Sommet mondial de 2005 a adopté une idée plus large des objectifs de développement convenus sur le plan international, qui ne se limite pas uniquement aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs ne pourront être atteints que par la mise en œuvre d'un plus grand nombre d'engagements pris lors des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. De plus, les différents buts et objectifs adoptés lors de ces conférences et réunions au sommet ne pourront être réalisés que s'ils sont poursuivis de façon commune et intégrée.

À cet égard, nous avons insisté à maintes reprises sur l'importance de politiques économiques, financières et commerciales internationales favorables au développement pour aider les pays en développement dans leurs initiatives de développement. La mondialisation, qui accroît les flux de marchandises et de capitaux sans prendre suffisamment en considération leurs effets négatifs, a rendu impératives et urgentes de telles politiques favorables au développement. La crise financière actuelle, associée à la crise alimentaire et aux risques accrus en matière de sécurité énergétique, a amplement démontré ce fait.

Pour faire en sorte que les politiques internationales soient favorables au développement, il est nécessaire de prendre en compte effectivement les préoccupations des pays en développement dans la formulation et l'application de ces politiques. Malheureusement, les structures institutionnelles actuelles ne le permettent pas, bien que les pays en développement soient les pays les plus touchés.

Nous nous réjouissons du consensus quasi universel sur la nécessité d'une réforme urgente et fondamentale de l'architecture financière et économique internationale. Une telle réforme doit permettre de mieux entendre la voix et d'accorder davantage de participation aux pays en développement dans la prise de décisions et l'établissement des normes. Pour rendre ce processus le plus inclusif possible, l'ONU, de par sa position unique et sa légitimité, a un rôle essentiel à jouer.

Le commerce doit aider les pays dans leurs efforts de développement. Il est d'une importance capitale que l'aboutissement des négociations commerciales du Cycle de Doha pour le développement soit favorable au développement et ne sacrifie pas les problèmes de subsistance de millions de fermiers pauvres et marginaux. Nous avons également besoin d'accélérer l'application du mandat de développement de l'Accord sur les aspects relatifs aux droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Nous devons veiller à ce que les récompenses décernées pour les innovations aient en contrepartie des avantages pour l'humanité, en particulier dans des domaines tels que la santé publique, le partage des bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques – technologies abordables et respectueuses de l'environnement. Ces technologies sont essentielles pour faire face au changement climatique et autres questions connexes.

Le Conseil économique et social a un rôle crucial à jouer pour faciliter la mise en œuvre d'un programme d'action mondial en matière de développement pour les Nations Unies, grâce à une mise en œuvre intégrée et coordonnée des engagements. Le Conseil a un rôle reconnu en tant qu'organe principal chargé de la coordination, de l'examen des politiques, du dialogue politique et des recommandations sur les questions relatives au développement économique et social. Le renforcement du Conseil économique et social en 2006 et l'intégration de nouveaux éléments à son mode de fonctionnement ont été des mesures utiles à cet égard. Nous soulignons notamment l'importance du nouveau mandat, confié au Conseil en 2006, d'examiner et d'évaluer régulièrement les politiques économiques et de développement internationales, et leur impact sur le développement. Nous devons améliorer les capacités du Conseil économique et social pour qu'il puisse remplir efficacement ce mandat, et notamment en réalisant des examens périodiques sur les politiques des

institutions financières internationales dans une perspective de développement.

Il est satisfaisant que l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social soit devenu un événement important pour examiner les efforts accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour apprendre grâce au partage des expériences. Cet examen doit aussi être axé sur l'évaluation de la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement, qui a tenu sa première session au début de cette année, doit renforcer son rôle unique, qui consiste à superviser les tendances de la coopération internationale pour le développement. Le Conseil doit également continuer à examiner les questions d'actualité et les nouveaux problèmes, et fournir des suggestions et des conseils sur les politiques. Ce n'est que par le biais d'une approche intégrée de ce type que le programme de développement pourra être maintenu au cœur des activités de l'ONU.

Il est inconcevable de renforcer le système des Nations Unies sans procéder à une réforme générale du Conseil de sécurité. Une telle réforme doit inclure une augmentation du nombre de sièges dans les catégories des membres permanents et non permanents, ainsi qu'une amélioration des méthodes de travail de cet organe. Rappelons-nous que lors du Sommet mondial de 2005, nous nous sommes engagés à réformer sans tarder le Conseil de sécurité, conscients du fait qu'il s'agit d'un aspect essentiel de nos efforts d'ensemble pour réformer l'ONU. Le report continu de la réforme du Conseil de sécurité illustre les déficiences fondamentales qui existent lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les décisions qui ont été adoptées.

Les consultations du Groupe de travail à composition non limitée ont cessé d'être utiles. Nous nous félicitons que ce fait ait été unanimement reconnu et que par sa décision 62/557, adoptée le 15 septembre 2008, l'Assemblée générale ait décidé d'entamer des négociations intergouvernementales dans le cadre de séances plénières informelles, en s'appuyant sur les propositions des États Membres et en respectant un calendrier précis. Nous appuyons pleinement la décision du Président de l'Assemblée générale d'entamer ces négociations le 21 novembre 2008. Cela est parfaitement conforme à la décision 62/557 et nous espérons que ce processus de négociation produira des résultats concrets.

Le système des Nations Unies ne peut pas non plus être renforcé sans une revitalisation de l'Assemblée générale. Il ne doit pas s'agir simplement d'un processus technique axé sur l'ordre du jour et les moyens techniques utilisés, mais également d'un processus politique par lequel l'Assemblée générale est amenée à prendre des décisions politiques importantes sur la réforme d'ensemble du Conseil de sécurité, sur les questions ayant trait à la paix dans certaines circonstances, sur le fait d'avoir véritablement son mot à dire dans l'élection du Secrétaire général, et ainsi de suite. Un élément essentiel de cette réforme serait d'accroître la responsabilité du Secrétariat vis-à-vis des États Membres et l'efficacité du Secrétariat même.

Avant de terminer, je voudrais insister sur le fait que nous sommes actuellement en train de négocier le document final de la Conférence internationale de Doha sur le financement du développement. Il importe que nous cessions de perpétuer le cycle sans fin des promesses non suivies d'effet, et le document final de Doha va de manière appropriée s'axer sur les moyens de mise en œuvre.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais remercier notre frère le représentant de la République bolivarienne du Venezuela d'avoir présenté le projet de résolution A/63/L.22 sur la crise financière et ses conséquences, qui représente pour l'ensemble des 192 Membres de l'ONU une occasion sans pareille de participer concrètement et sans exclusion à la prise de décisions sur les politiques économiques et financières. Coauteur de ce projet de résolution, mon pays s'associe totalement à la déclaration faite par le représentant du Venezuela.

Pendant des décennies, nous, les pays en développement, avons été paralysés par des exigences et des contraintes de toute nature, et notamment dans le domaine de la bonne gouvernance. Pourtant, nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre d'une crise, dont l'origine n'est autre que le résultat des mauvais agissements de quelques-uns et qui a déjà coûté au strict minimum plus de 3 000 milliards de dollars. Le mantra de l'économie de marché et la théorie selon laquelle ce dernier doit fonctionner sans contrôle de l'État ont été contredites par l'intervention massive que les entités publiques ont dû entreprendre pour endiguer la crise financière, à la demande des chefs de file mêmes de ce système. Quelle ironie de voir qu'aujourd'hui l'intervention de l'État et la régulation du marché sont pour eux la solution!

L'implosion du système capitaliste et la propagation immédiate de ses conséquences désastreuses à l'ensemble de la planète constituent des raisons indéniables pour que dorénavant le remplacement, ou plus exactement la refonte de ce modèle moribond, intervienne aussi à l'échelle mondiale. La réponse à cette crise doit être mondiale et générale, avec pour principe moteur la primauté de l'homme sur la production de biens et pour objectifs globaux l'intégration sociale, économique et culturelle des nations et des peuples dans l'avenir.

Pour la délégation du Nicaragua, il est clair que, malheureusement, ce sont ceux qui n'ont eu aucun droit de se faire entendre dans les décisions relatives aux politiques économiques, financières et commerciales qui vont payer largement les conséquences d'une crise qu'ils n'ont pas créée. Ce sont des centaines de millions de personnes qui vivent dans la pauvreté qui vont le payer au prix de leur vie.

Ce que propose le projet de résolution est ce qui, en toute justice, aurait toujours dû être fait, dans la mesure où nous, les plus de 130 pays en développement qui formons les deux tiers de cette Assemblée générale, contribuons pour les trois quarts à la croissance économique mondiale.

Les faits ont amplement démontré l'incapacité du système et des institutions créées il y a 60 ans de diriger le monde du XXI^e siècle. Ils ont aussi démontré qu'un petit groupe de pays, peu importe le chiffre que l'on appose après le « G », ne peut pas non plus continuer prétendre à le faire. Les valeurs de la démocratie sont universelles et applicables en tous les domaines, notamment lorsqu'il s'agit de définir les politiques économiques et financières. Cette démocratisation est un impératif pour le développement de toutes les nations du monde et pour qu'enfin nous puissions tous connaître les bienfaits du développement économique, social et culturel.

Enfin, je lance un appel aux États Membres pour qu'ils appuient le projet de résolution, car ce n'est qu'avec le concours du G-192, tous rassemblés au sein de l'ONU et sur un pied d'égalité, que nous pourrons ensemble œuvrer à l'avènement d'un ordre nouveau, et notamment à l'instauration d'institutions et de politiques économiques et financières qui mettront non seulement fin à cette crise, mais garantiront également qu'elle ne se reproduise pas. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons en finir avec le modèle en vigueur fondé sur la domination de quelques-uns sur tous les autres.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Huit années après son adoption, la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire reste une priorité incontestée de la communauté internationale. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), défis de plus en plus pressants au service du financement du développement, de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, la crise alimentaire et les problèmes gigantesques auxquels se heurte la santé mondiale, retient à juste titre l'attention de l'ONU.

La Russie appuie les activités de l'Organisation dans tous ces domaines, car les mesures particulières qu'elle a prises pour faire avancer le développement socioéconomique durable dans le monde sont également nécessaires pour lutter efficacement contre les menaces pesant sur la paix et la sécurité.

Non seulement l'élan politique atteint au Sommet du Millénaire de l'ONU en vue de réaliser les OMD ne s'est pas affaibli, mais il s'est intensifié, comme en témoigne la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale tenue le 25 octobre. À l'heure de la crise économique et financière mondiale, il faudra que la communauté internationale déploie des efforts renouvelés pour réaliser des progrès dans la mise en œuvre des OMD. L'ONU est appelée à jouer un rôle de chef de file sur le plan de la politique et de l'organisation. À cet égard, la Russie est favorable à l'idée de tenir en 2010 un sommet de l'ONU consacré à la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, et nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir lancé le processus préparatoire de consultations pour cette rencontre.

Les OMD demeurent la priorité du programme de développement international. L'attention qui leur est portée ne peut que croître à mesure que nous approchons de 2015. De même, le débat que nous menons aujourd'hui à l'Assemblée générale confirme les diverses manières de garantir le développement mondial et un bien-être accru dans le monde. Nous sommes convaincus que nous parviendrons à un consensus sur tous les paramètres concernant la tenue de ce sommet, notamment sa portée thématique, au cours des consultations à venir.

S'agissant du financement du développement, nous fondons nos espoirs sur le succès de la Conférence de Doha et sur l'adoption finale d'un document concret et complet sur le plan politique qui

réflétera les approches de tous les États Membres. Nous pensons que tous les pays qui s'intéressent à renforcer le rôle de l'ONU dans les affaires internationales manifesteront la volonté politique, la capacité de se concentrer sur les aspects les plus importants, la souplesse et une ouverture au compromis, et qu'ils adopteront une approche simple et pragmatique au cours des dernières phases du processus de négociation du document final.

Nous convenons que les questions sanitaires occupent à juste titre une place de plus en plus importante à l'ONU. La Russie est favorable à ce que l'on attache une plus grande attention à la santé à l'ordre du jour de l'Organisation et à ce que le Président de l'Assemblée générale la mette au rang de ses priorités. Ce faisant, nous conseillons que cette question bénéficie d'une attention coordonnée, cohérente et unifiée dans les divers domaines de l'action de l'ONU auxquels participent l'ONU et ses institutions spécialisées, grâce à une division efficace du travail sous la coordination du Conseil économique et social.

Les institutions de l'ONU doivent également déployer des efforts supplémentaires pour assurer la sécurité alimentaire. Lutter efficacement contre la crise alimentaire est une responsabilité commune, qui exige l'action concertée, coordonnée et décisive de toute la communauté internationale, laquelle suppose la mise en œuvre de mesures à court et à long terme dans le cadre d'une étroite coordination internationale. Nous nous félicitons des efforts déjà déployés à cet égard au sein de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

L'ONU ne doit pas rester en marge du règlement des conséquences de la crise économique et financière mondiale. Nous devons adopter une approche réfléchie et équilibrée qui se fonde sur une vision consensuelle de la manière dont l'Organisation participera aux travaux qui seront réalisés dans ce domaine et des différents paramètres de cette participation.

En ce moment, il est important non seulement que nous réglions les questions cruciales et que nous limitions au minimum les effets négatifs de la crise, mais également que nous tirions parti au maximum des nouvelles possibilités offertes dans une perspective à long terme. La crise a confirmé qu'il est nécessaire de restructurer toute l'architecture financière internationale pour garantir sa transparence et son impartialité, ainsi que son efficacité et sa légitimité. Le réforme du système financier international – question

rendue plus pressante en raison de la crise – est actuellement débattue et continuera de l'être sous différentes formes. Naturellement, notre attention se porte principalement sur les conclusions du récent sommet du Groupe des 20, qui est appelé à jouer un rôle important dans la coordination de la coopération économique internationale.

Dans le même temps, nous envisageons un rôle clef pour l'ONU, grâce à sa légitimité unique et à ses capacités unificatrices, afin de garantir l'harmonie et la cohérence du fonctionnement d'un système financier international réformé au service du développement. On attend de l'ONU un geste politique fort et des mesures spécifiques, faisant le lien entre les efforts de réforme et les défis posés par le développement en général.

À cet égard, nous sommes favorables à l'initiative prise par le Venezuela de convoquer une réunion de haut niveau à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU pour procéder à une analyse globale du système financier international, ce qui va dans le sens du renforcement du multilatéralisme et du règlement des problèmes économiques fondamentaux. La mise en œuvre fructueuse de cette initiative exigera l'appui le plus large possible des États Membres, qui se traduira par une résolution consensuelle et équilibrée convenue lors de consultations ouvertes à tous. Nous sommes convaincus que nous prendrons dûment en compte au cours de ces consultations les conclusions du sommet du G-20 et de la Conférence de Doha sur le financement du développement. Il est également très important que le projet de résolution présenté aujourd'hui (A/63/L.29) demande au Conseil économique et social de jouer un rôle de chef de file dans la préparation des recommandations pertinentes destinées à l'Assemblée générale.

Les difficultés auxquelles se heurte l'ONU pour assurer le suivi des conclusions du Sommet du Millénaire ne se limitent pas aux domaines mentionnés ci-dessus. De nouveaux conflits au niveau de la politique internationale dus à des crises régionales qui s'aggravent, la menace terroriste, le risque de voir les armes de destruction massive se propager et l'arrêt complet du processus de désarmement menacent la stabilité internationale et exigent une réponse appropriée.

Reconnaitre qu'il est nécessaire de renforcer les initiatives prises conjointement dans le domaine de la politique internationale – la seule solution est de régler

nos problèmes en ayant recours à la diplomatie multilatérale – devrait permettre de renforcer le rôle fondamental de l'ONU en tant que mécanisme unique chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la régulation collective des relations internationales pour faire face aux problèmes qui nous empêchent de progresser sur la voie d'un développement socioéconomique durable et de la mise en œuvre des OMD. Cela est pleinement conforme aux dispositions politiques prévues au Sommet du Millénaire.

M^{me} Nuñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous entendons partout et tous les jours les inquiétudes qui sont exprimées face à la crise financière et économique internationale actuelle et à ses effets néfastes sur les relations financières, commerciales et économiques internationales, notamment sur les économies sous-développées. Presque tous les dirigeants mondiaux sont contraints d'y faire référence dans leurs déclarations publiques.

Cette crise est de toute évidence une conséquence directe de l'ordre économique mondial actuel, régi par la mondialisation néolibérale, qui a jusqu'à présent favorisé les pays les plus puissants, au cœur du système financier et monétaire international, et eu un impact considérable sur les pays du tiers monde. Les principes de la déréglementation, ainsi que de nombreuses mesures financières novatrices se sont jusqu'à présent fondés sur l'hypothèse erronée que les forces du marché s'équilibrent entre elles, mais le chaos évident auquel nous assistons montre clairement que cette théorie n'est pas viable, comme nos pays en ont averti la communauté internationale toutes ces années.

Personne ne peut nier aujourd'hui que la mondialisation financière représente une menace pour la véritable richesse de l'humanité. En outre, la vulnérabilité du dollar, les déséquilibres financiers et la récession dans laquelle est plongée l'économie nord-américaine démentent le mythe de la solidité et de la fiabilité des institutions financières internationales existantes et remettent sérieusement en question les bases du système capitaliste actuel. La crise économique poursuit sa marche inexorable, en dépit des plans de sauvetage désespérés conçus par les détracteurs les plus intransigeants de l'intervention de l'État dans les affaires économiques. Néanmoins, même face à la gravité de la situation, les tentatives visant à perpétuer l'ordre actuel des choses continuent de se multiplier dans le cadre de réunions et de

conciabiles tenus entre les pays les plus puissants, qui ne cherchent qu'à apporter des changements superficiels au système financier international, leur objectif étant d'en maintenir le contrôle absolu et de continuer à exclure la grande majorité des pays de la planète du processus de prise de décisions relatif aux questions financières et économiques mondiales.

L'absence scandaleuse de démocratie et de transparence dans le système financier international et dans ses principales institutions est plus manifeste que jamais auparavant. Ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est réformer en profondeur le système financier et mettre en place un système auquel toutes les nations du monde pourront participer sur un pied d'égalité, pour qu'enfin les intérêts des pays en développement soient au centre du nouvel ordre économique international que nous nous efforçons de bâtir.

C'est pourquoi notre pays est fier de se porter coauteur, conjointement à un groupe important de nations, du projet de résolution A/63/L.22 présenté par la République bolivarienne du Venezuela, intitulé « La crise financière et économique mondiale et ses conséquences », dont l'objectif fondamental est de tenir un sommet des Nations Unies qui examinerait ces questions, et en particulier le fonctionnement des institutions mondialement discréditées de Bretton Woods.

Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui de la majorité écrasante des États Membres de l'Organisation, ce qui permettra de mettre en marche le processus inclusif, transparent et démocratique dont nous avons tant besoin aujourd'hui pour ce qui est de la conduite des opérations financières et économiques mondiales.

Nous nous engageons à œuvrer avec détermination en faveur de cet objectif jusqu'à la tenue de ce sommet, lequel constituera indéniablement un événement sans précédent dans l'histoire de l'ONU. Nous saisissons également la présente occasion pour appeler tous les pays à se rallier à cette initiative d'une importance capitale.

M. Lacroix (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole à titre national. Mon pays souhaite formuler les brèves remarques suivantes à propos du projet de résolution présenté par la Suisse sous la cote A/63/L.27, et qui s'intitule « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée ». La France, comme tous les États de l'Union européenne, a soutenu avec

enthousiasme les déclarations qui ont été adoptées à Genève en juin 2006 et en septembre 2008, et qui constituent le fondement du projet suisse. Nous continuons de soutenir pleinement la pertinence de ces déclarations.

Cependant, nous regrettons vivement l'ajout dans le projet de résolution d'un paragraphe qui ne figure dans aucune de ces déclarations et qui mentionne en préambule la relation symbiotique entre désarmement et développement. Nous contestons le lien qui est ainsi établi de manière trop systématique alors qu'il s'agit en réalité d'une relation complexe, et mon pays continue d'être réservé sur une présentation trop simpliste de cette question difficile.

Pour autant, nous ne souhaitons pas revenir pour ce seul motif sur notre soutien à l'initiative suisse dont l'esprit général n'est pas modifié. En conséquence, la France s'associera au consensus pour l'adoption du projet de résolution suisse.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : La délégation argentine est présente aujourd'hui dans l'enceinte de l'Assemblée générale de l'ONU pour manifester son appui déterminé au projet de résolution A/63/L.22, présenté par la République bolivarienne du Venezuela, intitulé « La crise financière et économique mondiale et ses conséquences ». Cette initiative de Caracas, qui consiste à tenir d'urgence un sommet chargé d'analyser les raisons, les implications de la situation actuelle et les solutions de remplacement possibles, symbolise l'appel lancé par les pays en développement qui cherchent des explications et d'autres solutions à l'idéologie qui présente aveuglément le marché comme mode d'organisation absolu de la société et du monde entier.

Il est clair que les mesures de sauvetage du système bancaire adoptées récemment par les autorités des économies centrales s'inscrivent dans le même paradigme épistémologique : une vue schématique qui donne au marché le monopole de l'attribution des ressources, ce qui amoindrit le rôle que les instruments de l'État pourraient assumer en la matière. Nous devons examiner les causes profondes de la débâcle financière actuelle afin d'ébaucher un nouveau système financier international fondé sur des politiques équitables et sensées, et axé sur la protection de la production, le développement économique et l'inclusion sociale.

M. Benmehidi (Algérie) : L'Algérie s'honore d'être coauteur de la résolution intitulée « La crise

financière et économique mondiale et ses conséquences » (A/63/L.22). Elle est convaincue que cette initiative intervient à un moment opportun pour permettre aux Nations Unies de réagir à la crise du système financier international dont les conséquences multidimensionnelles sont de portée mondiale. La nature globale de la crise et ses conséquences requièrent des réponses globales à travers des mécanismes de prise de décision inclusifs.

Ma délégation prend note à cet égard des conclusions auxquelles est parvenu le Sommet du Groupe des Vingt tenu les 15 et 16 novembre 2008, qui a estimé que la réponse à la crise ne pouvait être que collective et multilatérale. Le projet de résolution A/63/L.22, du point de vue de ma délégation, répond entièrement à ces préoccupations. En effet, l'Organisation des Nations Unies offre le cadre universel et légitime pour évaluer l'impact de la crise financière et permettre à tous les pays de participer à la recherche de solutions adéquates.

La tenue par les Nations Unies d'un sommet pour l'examen de la crise financière actuelle contribuera sans aucun doute à approfondir l'analyse sur les causes profondes de cette crise en vue d'articuler un cadre politique permettant de transformer le système financier international en un système équitable, démocratique, non exclusif et qui tiendrait compte des intérêts de tous les États Membres.

Ma délégation considère par ailleurs ce projet de résolution comme une initiative complémentaire au processus en cours dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui se tiendra prochainement à Doha, et du processus en cours dans le cadre du Groupe des Vingt, qui doit reprendre ses réunions au printemps.

Nous sommes absolument convaincus que le sommet projeté dans le cadre des Nations Unies permettra d'améliorer la qualité des relations qui existent entre les Nations Unies et les institutions financières pour les porter à un stade plus opérationnel.

L'Algérie espère enfin que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus compte tenu de sa portée constructive et de son caractère inclusif.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ces questions.

Je voudrais maintenant informer les membres de l'Assemblée que les coauteurs des projets de résolutions A/63/L.22, A/63/L.25, A/63/L.28 et A/63/L.29 ont demandé que la prise de décision sur ces projets soit reportée à plus tard, à une date qui sera annoncée.

Nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/63/L.27 tel que révisé oralement. Avant de donner la parole au représentant des États-Unis d'Amérique qui souhaite expliquer sa position, je souhaiterais rappeler aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Smolik (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient pleinement la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et offrent de nombreux programmes d'assistance dans ce domaine. Outre nos propres activités de contrôle des exportations, nous aidons d'autres États à pleinement mettre en œuvre le Programme d'action dans des domaines tels que le contrôle des exportations, la réglementation des activités de courtage, la destruction des armes en surnombre et la sécurité des stocks.

Les États-Unis donnent également un rang de priorité élevé à la promotion des droits de l'homme, à la lutte contre les causes des conflits et à l'appui d'initiatives après un conflit. Toutefois, les États-Unis ne pensent pas que des instruments supplémentaires juridiquement contraignants sur les armes légères et de petit calibre ou les questions connexes, comme cela est demandé par la Déclaration de Genève, soient nécessaires pour avoir un véritable impact sur ces questions, qui sont importantes pour nous tous, et que ces instruments juridiquement contraignants puissent permettre d'atteindre avec succès les objectifs souhaités. Les États-Unis préfèrent se concentrer sur des mesures concrètes qui s'attaquent aux problèmes sous-jacents, plutôt que de consacrer des ressources limitées à la négociation d'instruments supplémentaires.

La force du Programme d'action réside dans sa mise en œuvre par les États participants et non dans des instruments juridiquement contraignants supplémentaires. Bien que les États-Unis appuient le partenariat avec d'autres parties intéressées pour réduire la violence armée et la prolifération des armes

illicites, nous ne pouvons pas appuyer la Déclaration de Genève dans son intégralité. Bien que les États-Unis ne veuillent pas rompre le consensus, ils ne peuvent pas appuyer le projet de résolution.

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/63/L.27 intitulée « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée », tel que révisé oralement. Les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Albanie, Bulgarie, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Haïti, Jordanie, Luxembourg, Mexique, Pologne, République de Moldova, Slovénie et Turquie.

[La délégation turque a ultérieurement fait part au Secrétariat qu'elle avait parrainé le projet de résolution par erreur]

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.27 tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/63/L.27, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 63/23).

Le Président par intérim : Avant de donner la parole aux orateurs pour expliquer leur position sur le projet de résolution que nous venons d'adopter, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Dans un esprit de compromis, la délégation pakistanaise a décidé de se rallier au consensus sur le projet de résolution intitulé « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée » (A/63/L.27). Mais cela ne doit pas être considéré comme signifiant que nous approuvons la Déclaration de Genève. En 2006, le Pakistan a participé aux consultations pour la négociation du texte de la Déclaration de Genève. À l'époque, nous avons proposé certains amendements qui n'ont pas été acceptés et donc nous n'avons pas eu d'autre choix que de ne pas être présents au sommet du 7 juin 2006. Avant la réunion régionale tenue à Bangkok en mai 2008, nous avons participé aux consultations officieuses à Genève mais, une fois encore, nos vues n'ont pas été prises en compte. Lors des consultations officieuses qui ont eu lieu à New York au début de ce mois-ci, nous avons virtuellement été mis devant le fait accompli.

Toutefois, il est encourageant de voir que les auteurs de la résolution ont fait preuve de souplesse en remplaçant « prenant acte » de la Déclaration de Genève par « prenant note » dans le quatrième alinéa du préambule. Nous nous félicitons également du changement dans le cinquième alinéa du préambule. Cependant, nous sommes convaincus que le huitième alinéa du préambule n'est pas nécessaire. Les termes « objectifs, buts et indicateurs mesurables » sont vagues et se prêtent à différentes interprétations commodes.

De la même manière, nous ne devrions pas déclarer que quelque chose complète les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont été décidés au niveau des chefs d'État et de gouvernement. L'ironie veut que même les objectifs et les indicateurs pour les OMD qui ont été décidés au sommet n'aient pas encore été développés, en particulier le huitième objectif. Donc, au lieu d'élaborer une nouvelle feuille de route, nous devrions définir nos priorités et commencer par le commencement.

M. Aly (Égypte) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de l'Égypte sur le projet de résolution A/63/L.27. La délégation égyptienne se joint au consensus sur le projet de résolution A/63/L.27, car elle est convaincue que la lutte contre la violence armée et la promotion du développement sont des domaines où l'ONU devrait jouer un rôle central. Nous remercions les auteurs du projet de résolution qui ont répondu à nos principales préoccupations à son sujet.

Bien que le cinquième alinéa du préambule de la résolution réaffirme ce que le Sommet du Millénaire a discerné, à savoir que le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme sont les trois piliers du travail de l'ONU et qu'ils sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, l'Égypte souligne que toute référence à la Charte des Nations Unies devrait commencer par la réaffirmation des principes des Nations Unies, plus particulièrement de ceux qui sont soulignés dans la Déclaration du Millénaire. Ceci inclut les principes des Nations Unies énoncés aux paragraphes 5 et 6 de la Déclaration, réaffirmant l'importance, entre autres, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de l'intégrité territoriale des États, du droit à l'auto-détermination, du droit de légitime défense, du règlement pacifique des différends et de la promotion de relations amicales entre les États. D'un point de vue objectif, il aurait également été utile de souligner l'importance de s'attaquer aux causes

profondes des conflits ainsi que le rôle crucial du multilatéralisme face aux défis liés aux conflits et à la violence armée, notamment par le biais de la mise en œuvre de résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale.

D'autre part, nous saluons la mention faite dans le projet de résolution du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères, car ce Programme représente une base équilibrée et consensuelle pour traiter de l'impact des transferts d'armes illicites sur la violence armée dans le contexte des conflits.

Compte tenu du caractère procédural de ce projet de résolution et de l'importance du rapport que le projet demande au Secrétaire général de présenter à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, et qui mettrait plus en évidence les différentes vues concernant les liens existants entre la violence armée et le développement, l'Égypte a décidé de se joindre au consensus sur ce projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 44, 107 et 112 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de continuer, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/63/4/Rev.2, qui contient le programme de travail de l'Assemblée et le calendrier des séances plénières pour la période allant du 18 novembre au 16 décembre 2008, et qui a été distribué aux délégations ce matin. Comme mentionné dans ce document, la réunion particulière axée sur le développement, au titre du point 107 de l'ordre du jour intitulé « Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire », initialement prévue le lundi 24 novembre, a été reportée au lundi 15 décembre 2008 afin de mieux refléter la situation actuelle, y compris la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra à Doha à partir du 29 novembre. Je rappelle aux membres que les listes des orateurs pour les questions énumérées dans le document A/INF/63/4/Rev.2 sont ouvertes.

J'aimerais également faire quelques annonces concernant le programme de travail de l'Assemblée générale. Les membres se souviendront que

l'Assemblée a tenu le débat sur le point 45 de l'ordre du jour, « Culture de paix », à ses 46^e à 50^e séances plénières, les 12 et 13 novembre 2008. Je rappelle également que l'Assemblée générale s'est prononcée sur le projet de résolution A/63/L.24/Rev.1 à sa 50^e séance plénière, le 13 novembre 2008. Toutefois, à la demande des coauteurs, la décision sur le projet de résolution A/63/L.23 a été reportée à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Je rappelle maintenant aux membres le programme de travail de la séance plénière de demain matin, mardi le 18 novembre 2008. L'Assemblée examinera d'abord le rapport de la Deuxième Commission sur le point 48 de l'ordre du jour, « Suivi et application des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparation de la Conférence d'examen de 2008 ». Ensuite, l'Assemblée reprendra l'examen du point 114 1) de l'ordre du jour,

« Coopération entre les Nations Unies et l'Union interparlementaire », afin de se prononcer sur le projet de résolution A/63/L.26. Enfin, l'Assemblée examinera le point 102 de l'ordre du jour « Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies », puis le point 9, « Rapport du Conseil de sécurité », conjointement avec le point 111 de l'ordre du jour, « Questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ». Les membres sont priés de consulter le *Journal des Nations Unies* pour plus de détails.

Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que S. E. M. Evo Morales Ayma, le Président de la Bolivie, prendra la parole devant l'Assemblée générale à 12 h 30.

La séance est levée à 12 h 10.